

Extrait de :

NATIONS UNIES ANNUAIRE JURIDIQUE

1967

Troisième partie. Décisions judiciaires relatives à des questions concernant
l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales qui lui
sont reliées

Chapitre VII. Décisions des tribunaux internationaux



Copyright (c) Nations Unies

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
10. Obligation de respecter la parité entre membres administrants et membres non administrants au sein du Conseil de tutelle, en vertu de l'alinéa <i>c</i> du paragraphe 1 de l'Article 86 de la Charte — Question soulevée par l'accession de Nauru à l'indépendance . .	365
11. Obligation d'enregistrer au Secrétariat les traités et accords internationaux conclus après l'entrée en vigueur de la Charte, conformément à l'Article 102 de la Charte — Question de savoir si l'Article 102 s'applique également aux actes portant maintien en vigueur des traités hérités d'une ancienne puissance coloniale . . .	367
12. Question de savoir si la Convention du 10 juin 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères a été conçue en vue de remplacer la Convention internationale du 26 septembre 1927 pour l'exécution des sentences arbitrales étrangères	369
13. Question de savoir si la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants a remplacé entre les parties les traités antérieurs sur les stupéfiants énumérés au paragraphe 1 de l'article 44 de ladite convention — Question de savoir si les obligations conférées par lesdits traités antérieurs demeurent en vigueur entre les parties à ces derniers qui ne sont pas parties à la Convention unique et les parties qui sont également parties à la Convention unique . . .	370
14. Date d'entrée en vigueur de la Convention visant à faciliter le trafic maritime international du 9 avril 1965 en ce qui concerne les Etats qui ont déposé leurs instruments d'acceptation et d'adhésion entre la date du dépôt du dernier instrument de ratification requis pour l'entrée en vigueur de ladite convention et la date d'entrée en vigueur de celle-ci — Interprétation de l'article XI de la Convention	372
15. Procédures applicables aux amendements à la Convention de l'Organisation météorologique mondiale — Article 27 de la Convention	373
B. AVIS JURIDIQUES DES SECRÉTARIATS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES RELIÉES À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	
<i>Bureau international du Travail</i>	409
Troisième partie. — Décisions judiciaires relatives à des questions concernant l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales qui lui sont reliées	
CHAPITRE VII. DÉCISIONS DES TRIBUNAUX INTERNATIONAUX	413
CHAPITRE VIII. DÉCISIONS DES TRIBUNAUX NATIONAUX	414

Chapitre VII

DÉCISIONS DES TRIBUNAUX INTERNATIONAUX

[Aucune décision relative à des questions concernant l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales qui lui sont reliées n'a été rendue par des tribunaux internationaux en 1967.]
